



LE CHARDONNET

«Tout ce qui est catholique est nôtre»

Louis Veillot

INTEGRES ET SOLIDES DANS LA FOI

Un excellent remède pour échapper à la médiocrité à laquelle nous conduit le christianisme à l'eau de rose sorti de la plupart des mitres du fameux concile Vatican II, c'est notre préoccupation à nous forger une foi solide, une foi intègre. Profitez de vos vacances pour lire, approfondir votre foi.

Une Université d'été vous est aussi proposée par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X à Saint-Malo, elle contribuera grandement à l'approfondissement de votre foi.

« Nous voulons des jeunes avec une foi intègre prêts à renoncer à la médiocrité pour sortir de l'équivoque, des jeunes qui veulent la vie divine et la veulent en abondance, des jeunes qui, étudiant ou travaillant, parlant, priant, et souffrant, aient dans le cœur comme une flamme qui brûle, l'amour passionné pour Jésus, l'amour pour les âmes » (SS. Pie XII).

Et nous savons ce que, à ce sujet, Notre-Seigneur nous a dit : « Celui qui vient à moi n'aura plus jamais faim, celui qui croit en moi n'aura plus jamais soif ». La foi dans les cœurs donne le courage, et la pratique des préceptes imposés par la foi donne ce courage. Quelques-uns rêvent parfois de martyre et c'est très bien. Mais comme disait saint Pie X : « Le martyre suppose le long et pénible exercice de toutes les vertus ». Commençons donc par là !

La foi se cultive, se nourrit par la contemplation des mystères divins, par l'étude doctrinale. « La sainteté suppose, en plus des vertus, une fermeté de conviction et une solidité de la foi qui excluent toutes les vacillations des consi-

dérations, même les plus intelligentes ». La foi demande le combat. Si ce n'est pas pour autant fanatisme, ce n'est pas non plus libéralisme. C'est en approfondissant le mystère de Notre Seigneur Jésus-Christ que nous aurons les moyens d'éviter de tomber dans le piège de toutes les déviations doctrinales de l'Eglise conciliaire.

Etre attachés à notre Credo, à la tradition de l'Eglise, et demeurer solidement attachés à ce rocher, nous permettra d'avoir une foi et une vie spirituelle fermes. Ce n'est pas l'heure du romantisme et du lyrisme, mais de l'affirmation ferme et sereine des simples exigences de la foi catholique.

Notre vie chrétienne, c'est l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ et notre transfiguration dans la vie de notre Sauveur.

Il nous faut des bases solides, car il y a trop souvent chez nous un manque très profond et très grave de foi. Il faut parfois peu de choses pour voir même des nôtres s'éloigner de la Tradition, s'éloigner même de l'Eglise, et ne plus pratiquer. Pourquoi ? Souvent parce qu'il y aura eu une carence profonde de foi.

Pour surmonter bien des angoisses et des épreuves de toute sorte, un seul moyen est là, cette foi qui nous rend capables de poursuivre le combat dans la paix et la joie intérieures, même si le chemin est souvent bien difficile.

« Les nations périssent faute d'intelligence et de volonté, et quand Dieu veut les retenir alors qu'elles sont sur la pente de la décadence, Il suscite parmi elles des

hommes de principe et de caractère. Il faut retrouver ces hommes de caractère, ces âmes exemptes de faiblesse, capables d'obtenir cette maîtrise d'elles-mêmes qui fait sacrifier l'intérêt pour le devoir et placer l'honneur plus haut que le succès. Faut-il s'étonner qu'à notre époque, pour trouver de vrais caractères, il faille aller les chercher parmi les hommes de foi ? » (Monseigneur Freppel)

Notre victoire sur le monde, c'est notre foi. Et donc la foi n'est pas un sentiment. Le sentiment, fait religieux, s'accommode de tout, s'arrange avec tout, se prête à tout et ne s'engage à rien. Que la foi soit donc au principe de nos actes de religion !

« Il faut maintenir intégralement notre foi malgré les épreuves et les contradictions. Nous avons des exemples devant nous, nous ne sommes pas les premiers. Les apôtres, témoins de leur foi en Notre-Seigneur, n'ont-ils pas été persécutés, allant jusqu'au martyre, donnant leur sang pour professer leur foi, leur attachement à l'Eglise de Jésus-Christ ? Soyons leurs héritiers, les héritiers des martyrs, des saints » (Mgr Marcel Lefebvre)

La fidélité à la foi est ce qui produit

Page 1 Editorial M. l'abbé Beauvais

Page 3 Il y a 30 ans, l'« été chaud »
par M. l'abbé B. Lorber

Page 12 Retour de la liberté religieuse
par M. l'abbé B. Schaeffer

Page 14 André Cagnon, un héraut de Dieu
par Michel Fromentoux

Page 15 Vie de la paroisse - Annonces

Recevez chez vous tous les mois

LE CHARDONNET

Ceci est une version numérique du mensuel *Le Chardonnet*. Il s'agit d'une simple version de consultation comportant par conséquent les illustrations à basse résolution. La lecture à l'écran ou sur des feuilles volantes étant d'un confort plus que médiocre, nous vous encourageons vivement à souscrire à un abonnement à la version imprimée, disponible par correspondance à l'adresse figurant sur le bon ci-dessous.

Nous faisons partie des gens qui pensent que l'informatique et le virtuel ne doivent pas menacer l'édition imprimée, réelle, palpable, celle qui traverse les siècles. Alors, si vous pensez comme nous, abonnez-vous !

Le Chardonnet, 10 numéros sur l'année

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 22 euros De soutien : 30 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - A expédier à M. Jean-Marie Cavrot - LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

la piété « *La foi est le règne de Dieu dans les esprits* » disait saint Thomas d'Aquin.

Avec la foi, l'espérance

Laissons de côté tout langage ambigu, toute prudence charnelle. Notre restauration passe par la destruction de la révolution antichrétienne dans nos propres foyers, cette révolution qui bien avant 1789, mais dès 1517, ruine le monde et le conduit vers l'abîme.

Chacun, au plus profond de son être doit ressentir cet appel sérieux et énergique à travailler au service du Christ-Roi.

Cette société humaine, massifiante, où tout veut tendre à l'égalitarisme le plus anonyme, où l'immoralité donne la main à l'absurde, cette société là doit disparaître pour laisser place à un nouvel ordre selon Notre Seigneur Jésus-Christ où l'organisation sociale soit orientée vers le salut des âmes.

Gardons cette espérance et agissons en ce sens. C'est Dieu qui soutient notre espérance. Qu'elle soit selon Dieu et non selon nos courtes vues. Faut-il douter de l'Eglise ? Non.

L'espérance théologique nous impose l'obligation de nous souvenir de ces promesses : « *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas* ».

Il plaît à Dieu d'éprouver en nous cette vertu, comme il éprouva l'espé-

rance des apôtres. Si nous doutions, nous serions moins excusables que les apôtres, car nous avons devant les yeux vingt siècles de fidélité divine.

Là où est l'espérance, là est donc l'optimisme surnaturel. Là où l'espérance s'éteint, l'élan se rompt et l'homme vaincu s'enfonce lamentablement.

Avec saint Michel, le Sacré-Cœur et la Sainte-Vierge

Dans cette œuvre de restauration à laquelle nous sommes invités à participer, allons au combat avec saint Michel archange, prince de la milice céleste ; comme lui, allons au combat avec l'armée des saints anges contre la « séduction » qui peut-être a déjà trop séduit beaucoup d'entre nous.

N'oublions pas non plus le désir de ce Cœur qui a tant aimé les hommes « *Le Sacré-Cœur veut ruiner l'empire de Satan dans les âmes, pour y établir l'empire de son amour. Il veut régner dans les palais, être peint sur les étendards et gravé sur les écussons, pour les rendre victorieux, sur leurs ennemis et les ennemis de la Sainte Eglise* ».

Allons au combat en bonne compagnie avec notre Bonne Mère, la Très Sainte Vierge Marie, remède pour la reconquête comme elle l'a toujours été dans toutes les conquêtes chrétiennes.

Nous n'irons pas seuls au combat, mais nous nous placerons derrière un chef d'armée qui nous guidera, nous galvanisera dans les moments les plus difficiles, et qui nous regarde.

Notre-Dame ! c'est par Elle que Dieu veut triompher sur le mal ; c'est par Elle que Dieu veut étendre son règne, et Elle ne veut pas que notre œuvre de restauration se fasse sans elle.

De même que nous avons besoin de pères de famille qui commandent dans leurs foyers, de mères soumises chrétiennement à leurs maris, d'hommes qui sachent dire non à l'esprit du monde, de chefs fidèles à la cause catholique, de même nous avons besoin plus que tout de Celle qui par Elle seule a vaincu toutes les hérésies.

Demandons-lui dès maintenant force et fermeté dans les combats plus durs que demain peut-être nous aurons à mener. Elle est la Vierge des victoires, et demain, Elle nous ouvrira, si nous savons le lui demander, la muraille des grands saints, des grands soldats qui cherchent à donner leur vie dans le sang ou dans la mortification de chaque jour pour l'honneur et la gloire de son Divin Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ.

En ces temps turbulents, en ces circonstances dangereuses dans lesquelles va le monde, Elle, Marie, est la dispensatrice de la victoire et de la paix, la gardienne de la foi.

« *Heureuses les âmes humbles, conduites par l'Esprit Saint, disait Notre-Dame à la Salette, car je combattrai avec elle jusqu'à ce qu'elles arrivent à la plénitude des temps* »

Que la Sainte Vierge Marie qui dans la solitude du matin de Pâques a su conserver l'espérance, maintienne aussi en vos cœurs la divine espérance, celle qui plaît à Dieu, une espérance qui ne sera jamais déçue pour toute l'éternité.

A bientôt donc, en octobre, pour de nouveaux combats.

Abbé Xavier BEAUVAIS

HORAIRES DES MESSES

Dimanche

8h00: Messe lue

9h00: Messe chantée grégorienne

10h30: Grand-messe paroissiale

12h15: Messe lue avec orgue

16h30: Chapelet

17h00: Vêpres et Salut du T.S.S.

18h30: Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse

à 7h45, 12h15 et 18h30

La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

L'office des Complies est chanté le lundi, le mardi et le samedi après la messe de 18h30, lorsque celle-ci n'est pas chantée.

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Félicité TOLLET	3 juin
Lucas LEUGINER HAMDAT	11 juin
Albéric du CHALARD de TAVEAU	10 juin
Joana-M. AMORIM de CARVALHO	17 juin
Marie-Aimée FRANCOIS de LA NOË	17 juin

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Me Georges-Paul WAGNER, 85 ans	16 juin
Pierre BERRUYER, 88 ans	16 juin
Maximilienne-M. PONSARD, 86 ans	19 juin
André CAGNON, 88 ans	20 juin
Geneviève STORCQ, 91 ans	22 juin
Jean-Louis MAGNIEN, 75 ans	28 juin
Raymonde de SABLET, 93 ans	28 juin

Église Saint-Nicolas du Chardonnet
23, rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone 01 44 27 07 90 - Fax 01 43 25 14 26
E-mail : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.stnicolas-chardonnet.net
Directeur de la publication :
Abbé Xavier Beauvais
PAO : Actuance M & I - 67130 La Broque
Impr. Ferrey, 22 rue Barbès - 93100 Montrouge
ISSN 0985.1526 - Tirage : 2700 ex.
CPPAP N° 0311G87731 jusqu'au 31.03.2011

Il y a 30 ans, l'été chaud

— Abbé Bernard Lorber —

Les plus anciens dans la Tradition se souviennent de l'« été chaud 76 », été marqué non seulement par la plus forte canicule depuis 1954, mais surtout par l'ébullition de l'« affaire d'Ecône ». Voulant réduire leur ennemi en cendres, les membres de la *nomenklatura* conciliaire ont allumé un feu médiatique, s'exposant à un brûlant retour de flammes et donnant à l'œuvre de Mgr Lefebvre, en plus de la gloire des victimes, une aura incontestable.

Depuis l'été chaud 76, face à l'affirmation : « *Je suis de la Fraternité sacerdotale St-Pie X* », le citoyen lambda affiche généralement une moue ignorante ; mais quand, à l'interrogation « *D'où venez-vous ?* » la réponse est : « *Je suis de la congrégation de Mgr Lefebvre* », elle provoque une exclamation qui souvent en dit long. L'ignorance fait place à la méfiance ou à la sympathie, c'est quitte ou double. En tout cas, l'indifférence est rarement de mise, « Lefebvre » étant devenu un de ces noms qui déclenchent spontanément ou l'ire ou l'enthousiasme.

L'interdiction des ordinations du 29 juin 1976 et la *suspens a divinis* qui s'en suivit mirent le feu aux poudres. A l'époque, les journalistes jouaient aux pyromanes amateurs pensant que la diabolisation à outrance serait l'arme privilégiée pour tuer l'ennemi. Depuis, en professionnels aguerris, ils ont mis au point une parfaite loi du silence pour que soient lentement oubliés ceux qui dérangent : l'omerta ne semble pas les effrayer.

Beaucoup n'ont pas eu l'occasion de vivre de près ces événements qui ont marqué le développement de la Fraternité sacerdotale St-Pie X et de toute l'œuvre de la Tradition. C'est pourquoi, à l'occasion des 30 ans de cet « été chaud », il nous semble bon de revenir sur les textes et les faits qui, pour la première fois, ont mis en lumière à la face du monde, l'existence

d'une nouvelle religion condamnant impitoyablement les tenants de l'ancienne.

Si l'été 1976 a été l'occasion de faire connaître Mgr Marcel Lefebvre, son action et son œuvre au monde entier, il n'aura été que l'aboutisse-



Le séminaire d'Ecône, en 1976, 20 ans avant la construction de l'église.

ment d'un conflit qui a trouvé sa cause éloignée dans le concile Vatican II et sa cause prochaine dans la *Déclaration du 21 novembre 1974*, (cf. encart) faite par Mgr Lefebvre, suite à la visite apostolique commanditée par le Saint-Siège en novembre de cette même année et réalisée par Mgr Deschamps et Mgr Onclin.

Contrairement aux règles cano-

niques, le rapport de cette visite n'a jamais été transmis à Mgr Lefebvre. Les visiteurs en ont rendu compte oralement dans une réunion avec la commission cardinalice qui jugera Mgr Lefebvre, composée des cardinaux Garrone¹, Wright, et Tabera ; cette commission a été désignée par le pape Paul VI, selon Mgr Mamie, évêque de Lausanne-Fribourg. Notons que l'étendue de ses pouvoirs n'a jamais été précisée.

Mgr Lefebvre dira : « *Je ne pouvais adhérer à cette Rome que représentaient des visiteurs apostoliques qui se permettaient de trouver normale et fatale l'ordination de gens mariés, qui n'admettent pas une vérité immuable, qui émettent des doutes sur la manière traditionnelle de concevoir la résurrection de Notre Seigneur. C'est là l'origine de ma déclaration.* »

Le 28 janvier 1975, Mgr Lefebvre est invité par la commission cardinalice à s'entretenir, le 13 février suivant, sur « les points qui laissent quelque perplexité, à la suite de cette visite ».

Mgr Lefebvre sera condamné suite à cet entretien. En fait, les trois cardinaux ne lui avaient pas fait connaître la

1. Le Cardinal Garrone était préfet de la Congrégation pour l'éducation et les séminaires, le cardinal Wright était préfet de la Congrégation du clergé, et le cardinal Tabera, jusqu'à sa mort survenue le 13 juin 1975, préfet de la congrégation des religieux et instituts séculiers.

nature et l'étendue de leurs pouvoirs, lui dissimulant qu'il comparaisait devant un tribunal chargé de le juger. Cette « rencontre », cet « entretien » pour reprendre les termes de l'invitation, fut un guet-apens; Mgr Lefebvre a ainsi été condamné sans avoir été entendu, puisqu'il n'a jamais été entendu en qualité d'accusé averti d'avoir à répondre de ses actes devant des juges. Il dira lui-même dans

d'invectives m'a été présenté pendant 5 heures d'entretien. »³ L'entretien fut enregistré; le cardinal Garrone a cependant refusé d'en transmettre une copie à Mgr Lefebvre.

« Ainsi donc, après ce simulacre de procès fait d'une visite soi-disant favorable avec de légères réserves et de deux entretiens qui n'ont porté que sur ma déclaration pour la condamner totalement, sans réserve, sans nuan-

6 mai 1975 : la sentence des trois cardinaux

« Une telle déclaration⁵ nous apparaissait en tous points inacceptable. Il est impossible de concilier la plupart des affirmations contenues dans ce document avec une fidélité authentique à l'Eglise, à celui qui en a la charge et au Concile où la pensée et la volonté de l'Eglise se sont exprimées. » La sanction en sera la suppression de la Fraternité St-Pie X et donc du séminaire d'Ecône. « Aucun appui ne pourra être donné à Mgr Lefebvre tant que les idées contenues dans le manifeste du 21 novembre 1974 resteront la loi de son action. »

Dans les faits, il s'agit d'une excommunication *vitandus* : cet homme est à éviter et ne peut bénéficier d'aucun soutien. On s'est bien privé d'employer le terme, la réalité est suffisante, et elle va très loin : il n'est pas seulement demandé à Mgr Lefebvre de stopper là son œuvre, il faut en plus qu'il rétracte sa déclaration de fidélité à l'Eglise de toujours; tant qu'il n'aura pas adhéré au concile et à son esprit, il sera considéré comme un lépreux. La hargne du prêtre ou du fidèle moderniste de base contre la Tradition et la Fraternité St-Pie X ne relève pas de l'initiative personnelle; non, il s'agit d'une directive romaine rédigée noir sur blanc le 6 mai 1975.

Le même jour, Mgr Mamie écrit à Mgr Lefebvre pour l'informer qu'il lui retire les actes et concessions effectuées par son prédécesseur. « Cette décision est immédiatement effective », à six semaines de la fin des cours. Si cela ne relève pas de l'acharnement, quel terme faut-il employer? « Nous continuons de demander aux fidèles comme aux prêtres catholiques d'accepter et d'appliquer toutes les orientations et décisions du IIe concile du Vatican, tous les enseignements de Jean XXIII et de Paul VI, toutes les directives des secrétariats institués par le concile, y compris



La messe du 29 août à Lille. Une salle comble.

sa relation du 30 mai 1975² : « Après m'avoir dit la bonne impression recueillie par les visiteurs apostoliques, il n'a plus été question, ni le 13 février, ni le 3 mars, de la Fraternité et du séminaire. Il n'a été question que de ma déclaration du 21 novembre 1974. Avec véhémence, le cardinal Garrone m'a reproché cette déclaration, allant jusqu'à me traiter de « fou », me disant que « je me faisais Athanase », et cela pendant 25 minutes. Le cardinal Tabera renchérit, me disant que « ce que vous faites est pire que ce que font les progressistes », que « j'avais rompu la communion avec l'Eglise », etc. Me trouvais-je devant des interlocuteurs? ou plutôt des juges? Quelle était la compétence de cette commission? On m'affirmait seulement qu'elle était mandatée par le Saint Père et que c'est lui qui jugerait. Il était clair que tout était jugé. (...) Aucun écrit ne m'a été donné pour préciser les accusations, aucune monition écrite. Seul l'argument d'autorité accompagné de menaces et

ces, sans examen concret et sans qu'il me soit remis le moindre écrit, je recevais coup sur coup une lettre de S.E. Mgr Mamie supprimant la Fraternité et le séminaire avec l'approbation de la commission cardinalice, puis une lettre de la commission confirmant la lettre de Mgr Mamie sans que soit formulée une accusation formelle et précise sur des propositions données. Et la décision, dit Mgr Mamie, est « immédiatement effective. » Je devais donc immédiatement renvoyer du séminaire 104 séminaristes, 13 professeurs et le personnel, et cela deux mois avant la fin de l'année scolaire! Il suffit d'écrire ces choses pour deviner ce que peuvent penser les personnes qui ont encore un peu de sens commun et d'honnêteté. Nous étions au 8 mai de l'année de la réconciliation. »⁴

Le 25 avril 1975, le cardinal Tabera demande à Mgr Mamie de retirer l'autorisation d'érection de la congrégation donnée par son prédécesseur.

2. La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre, p. 47

3. Relation de Mgr Lefebvre du 30 mai 1975

4. Idem

5. Celle du 21 novembre 1974

dans la liturgie nouvelle ». Que de perspicacité chez Mgr Mamie : s'engager dans le labyrinthe des secrétariats d'un concile pléthorique en commissions et sous-commissions, et s'y soumettre ! Le secrétariat au-dessus de l'épiscopat : il fallait l'inventer, c'est le chef-d'œuvre d'un évêque conciliaire. Notons au passage qu'il n'est plus question de se soumettre à l'enseignement des 260 papes précédant Jean XXIII.

Le 15 mai, Mgr Mamie à ses prêtres : « Je voudrais que vous compreniez le motif fondamental de cette décision. Il ne s'agit pas d'abord de latin, ni de chant grégorien, ni même de rite liturgique. Il s'agit de l'acceptation du concile Vatican II, de ses décisions et de ses orientations. Il s'agit aussi, et c'est le plus important, de l'attachement et de la fidélité au pape Paul VI, lui qui reçut le pouvoir divin confié à Pierre et à ses successeurs par le Christ Jésus. (...) Ce qui doit toujours nous guider, c'est d'abord la charité en tout et partout envers toutes les personnes. C'est ensuite le souci et le désir de maintenir l'unité dans tout ce qui est immuable. Enfin, une haute valeur demeure, « rectifiée » par les exigences de la foi et de la charité : la liberté et le pluralisme dans les recherches et les options théologiques ou pastorales. » La charité pour tous, sauf pour Mgr Lefebvre et les siens, sinon comment expliquer l'acharnement à fermer un séminaire du jour au lendemain ? Liberté et pluralisme, sauf pour la Tradition catholique, sauf pour l'attitude « en tous points » conforme à la tradition catholique, exprimée par la déclaration du 21 novembre. Mgr Mamie rassure ses prêtres portés à l'ouverture au monde tout en leur demandant d'éviter les initiatives trop audacieuses, car « il arrive que les excès des uns entraînent les excès des autres ». « Même si on admettait que la déclaration de Mgr Lefebvre, commente Jean Madiran, ait été un « excès », entraîné par « les excès des autres », il n'en resterait pas moins que Mgr Mamie ne prend aucune mesure canonique contre ces « autres » et leurs « excès »⁶.

Le 5 juin, Mgr Lefebvre présente un recours auprès de la Signature apostolique contre la forme dans laquelle ont été prises les décisions exprimées dans la lettre du 6 mai. Ce recours est rejeté immédiatement et notifié le 10 juin. Pour une fois, ce tribunal aura travaillé rapidement, à la vitesse des cours martiales et dans la précipitation des tribunaux d'exception.

L'engagement de Paul VI

Jusqu'ici, le pape laissait agir l'évêque de Fribourg et la commission créée par lui. A partir du 29 juin 1975, Paul VI interviendra personnellement dans ce dossier en commençant par un courrier adressé Mgr Lefebvre. Ce courrier est une pièce maîtresse dans l'« affaire d'Ecône » car il exprime sans ambiguïté les raisons de la condamnation de Mgr Lefebvre, révélant au passage la dictature de « l'esprit du concile ».

« Notre peine est vive de constater que la décision de l'autorité compétente – pourtant formulée très clairement et tout à fait justifiée, il faut le dire, par votre refus de modifier votre opposition publique et persistante au concile œcuménique Vatican II, aux réformes postconciliaires et aux orientations qui engagent le pape lui-même – que cette décision prête encore à discussion jusqu'à vous conduire à rechercher une quelconque possibilité juridique de l'infirmier. »

Le premier aveu est clair : c'est le concile, ce sont ses orientations et ses réformes qui sont la pierre d'achoppement. Plus claire encore est la dictature de la volonté papale : Paul VI retire à Mgr Lefebvre le droit d'un recours, alors que manifestement, aucune procédure canonique n'a été respectée. Décidément, les tribunaux d'exception sont des institutions propres à toute révolution.

« Les conclusions proposées par la commission cardinalice, Nous les avons faites nôtres toutes et chacune, et Nous avons personnellement ordonné leur entrée en vigueur immédiate. (...) Nous vous demandons un acte public de soumission, afin de réparer ce que vos écrits, vos propos, vo-

tre attitude ont d'offensant à l'égard de l'Eglise et de son Magistère. Un tel acte implique nécessairement, entre autres, l'acceptation des mesures prises à l'égard de la Fraternité sacerdotale St-Pie X, avec toutes leurs conséquences pratiques. (...) Nous faisons appel à votre sens des responsabilités épiscopales pour reconnaître le bien qui en résulterait pour l'Eglise. »

L'acharnement n'est pas seulement celui de Mgr Mamie, mais il vient d'en haut. Et comme pour se rassurer de la justesse de son acharnement et parer d'emblée le reproche d'action unilatérale, Paul VI se croit obligé d'évoquer « la superficialité de certaines lectures des documents conciliaires, des initiatives individuelles ou collectives relevant parfois davantage du libre arbitre que de l'adhésion confiante à l'enseignement de l'Écriture et de la Tradition », desquelles il dit « souffrir » et « auxquels il veut remédier à temps et à contretemps ». Et il rajoute : « Mais comment s'en prévaloir pour s'autoriser à des excès gravement préjudiciables ? Telle n'est pas la bonne voie puisqu'il emprunte en définitive un itinéraire comparable à celui qui est dénoncé. »

Paul VI n'ignore donc pas les fautes des modernistes, lorsque, par exemple, le catéchisme hollandais – suivi par *Pierres vivantes* – met publiquement en doute la conception virginale de Notre-Seigneur (et de façon générale, dans l'Eglise, « l'hérésie répandue à pleines mains »), ces fautes – soyons clairs : ces hérésies – paraissent fort légères à Paul VI quand il les compare aux « excès gravement préjudiciables » qu'il reproche à Mgr Lefebvre. Quand le cardinal jetait à la figure de Mgr Lefebvre : « Ce que vous faites est pire que tout ce que font les progressistes », il exprimait cette même inversion de la pensée.

« Comment aujourd'hui quelqu'un

6. *La condamnation sauvage*, Revue Itinéraires, hors série. Cet ouvrage est la référence la plus exhaustive pour le sujet qui nous intéresse ici. Les différents documents commentés par Jean Madiran donnent un éclairage complet et précis de la situation. Malheureusement, cet ouvrage n'a pas été réédité dans les deux dernières décennies.

pourrait-il se comparer à saint Athanase, en osant combattre un concile comme le deuxième concile du Vatican, **qui ne fait pas moins autorité, qui est même sous certains aspects plus important que celui de Nicée ?** »

Avec cette dernière idée de Paul VI, les choses sont définitivement claires, le tour de prestidigitation est réalisé : arriver à attribuer aux nouveautés pastorales de Vatican II autant d'autorité et plus d'importance encore qu'aux définitions dogmatiques de Nicée. « Si haute que soit la signature dont ce texte est revêtu, elle ne suffit pourtant pas à faire que le faux soit vrai. Mais elle authentifie, d'une manière indiscutable, cette idée comme étant bien la pensée du parti actuellement au pouvoir dans l'Eglise. »⁷ Cette phrase de Paul VI a le mérite de dévoiler l'ambition des novateurs et nous conforte dans l'idée que Vatican II initie bien une nouvelle religion.

30 ans après, en considérant la ténacité des interlocuteurs romains dans leur « Acceptez le concile ! », on ne peut pas vraiment dire que les choses aient changé, et il semble bien que le nouveau pontife, grand architecte de Vatican II, ne soit pas l'homme providentiel pour changer la donne. Mais revenons à notre sujet.

Le 27 octobre 1975, le cardinal Villot écrit aux conférences épiscopales. La suppression de la Fraternité St-Pie X est motivée par deux facteurs : « Les responsables refusaient tout contrôle des instances légitimes », et « l'opposition systématique au concile Vatican II et à la réforme post-conciliaire ». En citant le premier motif, le cardinal abuse de la crédulité de ses destinataires ; en effet, le seul contrôle exercé par le Saint-Siège fut la visite apostolique de novembre 1974 : les deux visiteurs, de leur propre aveu, ont été parfaitement accueillis et n'ont rencontré aucun empêchement à l'exercice de leur inquisition.

L'emploi du concept « d'oppo-

sition systématique » induit l'idée d'un manque total de distinction, d'un refus non fondé et donc peu légitime. Or, s'il est un évêque qui a fait les distinctions nécessaires pour séparer le bon grain de l'ivraie, pour ne condamner que les erreurs, c'est



A Lille, le 29 août.

bien Mgr Lefebvre. Que l'on relise ses interventions faites durant le concile dans *J'accuse le concile*.

Le reste de la lettre du cardinal Villot est de la même veine, c'est-à-dire un exposé de demi-vérités qui cache bien les infractions canoniques dont ce dossier est plombé.

Cet été 1975 mit Mgr Lefebvre face à la plus haute autorité de l'Eglise. Si Mgr Lefebvre n'a pas accepté de fermer Ecône et de supprimer la Fraternité qu'il venait de fonder, c'est qu'il était conscient que l'enjeu dépassait de loin ces contingences matérielles : « Si l'on est un instant attentif aux réactions provoquées dans les milieux catholiques et même protestants, orthodoxes, athées, et cela dans le monde entier, aux innombrables articles de la presse mondiale, réactions d'enthousiasme et de véritable espoir, réactions de dépit et d'opposition, réactions de simple curiosité, nous ne pouvons nous empêcher de penser, même si nous le regrettons, qu'Ecône pose un problème qui dépasse de beaucoup les dimensions

modestes de la Fraternité et du séminaire, problème profond, inéluctable, qu'on ne peut écarter d'un revers de main, qu'on ne peut résoudre par un ordre formel, de quelque autorité qu'il vienne. Car le problème d'Ecône, c'est celui de milliers et de millions de consciences chrétiennes déchirées, divisées, bouleversées depuis dix années par ce dilemme martyrisant : ou obéir au risque de perdre la foi, ou désobéir et garder sa foi intacte ; ou obéir et collaborer à la destruction de l'Eglise, ou désobéir et travailler à la préservation et la continuation de l'Eglise ; ou accepter l'Eglise réformée et libérale, ou maintenir son appartenance à l'Eglise catholique. C'est parce qu'Ecône est au cœur de ce problème crucial qui s'est rarement posé aux consciences catholiques avec cette ampleur et cette gravité, que tant de regards sont tournés vers cette maison qui a résolument choisi l'option d'appartenance à l'Eglise de toujours et refuse l'appartenance à l'Eglise réformée et libérale. »⁸

21 février 1976 : lettre de Paul VI au cardinal Villot.

Paul VI tient à rectifier lui-même une assertion faite par Mgr Lefebvre au cours d'une interview selon laquelle le cardinal Villot serait un écran placé

7. Jean Madiran, *Itinéraires* nov. 1975. Dans ce même article, il dit : « Concevoir le projet de faire soi-même un concile plus important que les conciles antérieurs, cela n'était possible que par une éclipse de toute piété filiale envers l'être historique de l'Eglise. Demeurer dans les mêmes sentiments après coup, croire l'avoir fait, et vouloir imposer cette croyance sous menace d'excommunication, c'est un abus de pouvoir, c'est une faute publique, c'est un scandale. » Imposer la nouvelle religion à coups d'excommunications, c'est donc bien un abus de pouvoir, c'est-à-dire un acte nul. Dommage que M. Madiran ne se soit pas souvenu, en 1988, de ses écrits antérieurs, sans doute aurait-il soutenu le combat entrepris par Mgr Lefebvre jusqu'au bout.

8. Extrait de la lettre numéro 9 aux amis et bienfaiteurs, octobre 1975. Toute cette lettre dans laquelle Mgr Lefebvre brosse un tableau du libéralisme, ses condamnations antérieures, son action dans l'Eglise, mérite d'être relu.

entre le pape et Mgr Lefebvre : « Cela n'est pas exact », écrit Paul VI. La vraie raison de son inaccessibilité est la suivante : « Nous estimons qu'avant d'être reçu en audience, Mgr Lefebvre doit revenir sur sa position inadmissible à l'égard du concile Vatican II et des mesures que nous avons promulguées et approuvées, en matière liturgique et disciplinaire. (...) Un vrai changement d'attitude est donc nécessaire, pour que l'entretien sou-

haité puisse avoir lieu dans l'esprit de fraternité et d'unité ecclésiale. »

On pourra se demander pourquoi c'est seulement de Mgr Lefebvre que l'on exige des conditions préalables à une audience ; Paul VI reçoit en effet toutes sortes de personnes, comme le fera Jean-Paul II (avorteurs, libertins, francs-maçons, communistes, terroristes, etc.) dont l'attitude est pour le moins peu satisfaisante et à qui aucun « changement d'attitude » ne fut exi-

gé avant l'audience. « Cette inégalité de traitement n'est ni accidentelle ni arbitraire, commente J. Madiran, elle est une inévitable conséquence pratique de l'axiome selon lequel Vatican II aurait autant d'autorité et plus d'importance que Nicée. Vatican II provoque la naissance d'une nouvelle communion, d'un type nouveau. Ceux qui approuvent ou au moins applaudissent le concile appartiennent à la nouvelle communion et sont fraternellement reçus par Paul VI, même s'ils récusent ou ignorent les vingt conciles antérieurs et les dogmes définis. En revanche, ceux qui demeurent fidèles aux dogmes définis et à toute la tradition apostolique, mais formulent des réserves sur le concile et les réformes de circonstance qui en sont issues, ceux-là seront considérés comme étrangers à la communion et trouveront porte fermée aussi longtemps qu'ils n'auront pas changé d'attitude. Ainsi le concile a l'ambition de résumer et la fonction de remplacer tout ce qui l'a précédé. Il devient le principal critère du vrai et du faux, du bien et du mal. »

21 avril 1976 : lettre de Mgr Benelli à Mgr Lefebvre

Avec le titre de substitut à la secrétairerie d'Etat, Mgr Benelli est le personnage le plus important après le cardinal Villot. Sa lettre est intéressante parce qu'elle formule pour la première fois les conditions réelles de la soumission qu'on veut imposer à Mgr Lefebvre, condition « d'un retour à la communion effective⁹ avec le pape Paul VI ». Pour Mgr Benelli, les choses sont d'une simplicité enfantine : « Vous écrivez au Saint-Père pour lui dire votre acceptation du concile Vatican II et de tous ses documents, affirmez votre plein attachement à la personne de S.S. Paul VI et à la totalité de son enseignement, en vous engageant, comme preuve concrète de votre soumission au Successeur

Déclaration de Mgr Marcel Lefebvre du 21 novembre 1974 (extraits)

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Eglise depuis dix-neuf siècles. « S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » (Gal. 1, 8.) (...)

On ne peut modifier profondément la « lex orandi » sans modifier la « lex credendi ». A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit. La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Eglise Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures. (...)

9. Donc, de fait, Mgr Lefebvre est déjà considéré comme excommunié, même s'il ne l'est pas canoniquement. Mais excommunié de la communion conciliaire, ce qui était tout à son honneur.

de Pierre, à adopter et à faire adopter dans les maisons qui dépendent de vous, le missel qu'il a lui-même promulgué en vertu de sa suprême autorité apostolique. »

C'est la première fois que Rome affiche la couleur. Jusque là, on n'avait rien dit à Mgr Lefebvre de cette adoption obligatoire. Elle sera, à partir de là et systématiquement, considérée par Rome comme le signe définitif de l'acceptation du concile. Quant au « plein attachement à la personne du pape et à la totalité de son enseignement », il s'agit ni plus ni moins d'une monstruosité pratiquée dans les sectes, Mgr Benelli rabaissant le pape au rang de gourou plénipotentiaire. Il semble déjà loin, le temps où tous les documents pontificaux antérieurs à Paul VI se réfèrent

diction de procéder aux ordinations.

22 juin 1976: lettre de Mgr Lefebvre à Paul VI, dans laquelle il exprime sa stupéfaction face à la « cruauté des coups qui ne cessent de nous frapper dont le dernier atteint surtout mes chers séminaristes à la veille de leur sacerdoce. (...) Je supplie donc votre Sainteté de nous permettre un dialogue avec des envoyés choisis par Elle parmi les cardinaux qui nous connaissent depuis longtemps ». Dommage pour Mgr Lefebvre, l'Eglise conciliaire ne dialogue qu'avec les fausses religions ; par conséquent, ce dialogue proposé n'aura jamais lieu. Au contraire, Paul VI charge Mgr Benelli de répondre trois jours plus tard, le 25 juin, que si d'aventure Mgr Lefebvre ordon-

évêque, et n'en déclare aucun « hors de l'Eglise », alors que les hérésies et les scandales pleuvent tous les jours. Et pour finir, Mgr Benelli annonce que le présent courrier sera porté par le P. Dhanis qui aura pour mission de concélébrer la nouvelle messe avec Mgr Lefebvre... La scène se passera à Flavigny où Mgr Lefebvre prêchait la retraite aux ordinands. Le P. Dhanis sera éconduit gentiment. Notons au passage que c'est dans ce courrier-là qu'apparaît pour la première fois, sous la plume de Mgr Benelli, le concept de « l'Eglise conciliaire », admettant ainsi que le concept d'« Eglise catholique » n'est plus à même de désigner la nouvelle religion.

Le 29 juin, Mgr Lefebvre, passant outre les interdictions romaines, ordonnera les prêtres, comme il le fit durant toute sa vie épiscopale. Il expliquera le bien fondé de son action dans le sermon magistral qu'il fit le même jour.

6 juillet: lettre du cardinal Baggio, préfet de la congrégation des évêques.

« Par la présente monition, je vous conjure de changer d'attitude, de demander humblement pardon au Saint-Père, et de réparer le dommage spirituel infligé aux jeunes ordonnés et le scandale causé au peuple de Dieu. (...) Si une preuve de résipiscence ne parvenait pas à cette congrégation dans le délai de 10 jours qui suivra la réception de cette lettre, il faut que vous sachiez que, en se fondant sur un mandat spécial du souverain pontife, il sera du devoir de ce Dicastère de vous infliger les peines qui s'imposent. »



Nicolai Podgorny, le numéro 2 de l'URSS communiste, reçu par Paul VI, sans conditions, sans demande de « changement d'attitude ».

constamment aux enseignements des prédécesseurs, les confirmant, les réitérant, les développant, les précisant, sans jamais chercher à s'en distinguer individuellement.

12 juin 1976: lettre de Mgr Benelli au nonce apostolique à Berne

Dans cette lettre que le nonce devra remettre à Mgr Lefebvre, il lui est signifié, de la part de Paul VI, l'inter-

nait des prêtres ce 29 juin, une pluie de peines canoniques s'abattra sur lui : suspension et irrégularité pour les jeunes prêtres, suspension pour l'Ordinand. Mgr Benelli ose évoquer la « fermeté du Saint-Père face aux abus qui se font dans l'autre sens », comme pour le dédouaner ; or, il n'en est rien : dans l'autre sens, la même fermeté de Paul VI ne demande aucune soumission publique, ne nomme personne, notamment aucun

12 juillet: Mgr Lefebvre rend publique, en la communiquant à l'AFP, sa troisième lettre à Paul VI (22 juin) ; dans une note préliminaire, il dit : « Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas d'un différend entre Mgr Lefebvre et le pape Paul VI. Il s'agit de l'incompatibilité radicale entre l'Eglise catholique et l'Eglise conciliaire, la messe de Paul VI représentant le symbole et le programme de l'Eglise conciliaire. »

17 juillet : quatrième lettre de Mgr Lefebvre à Paul VI, mais la première sur le fond, les trois précédentes ne faisant que demander à être entendu, mais en vain. Cette lettre est d'une grande densité, elle résume ce que Mgr Lefebvre aurait dit à Paul VI, si celui-ci avait accepté de le recevoir.

« Très Saint Père,

Tous les accès permettant de parvenir jusqu'à Votre Sainteté m'étant interdits, que Dieu fasse que cette lettre La rejoigne pour Lui exprimer nos sentiments de profonde vénération, et par la même occasion Lui formuler avec une prière instante l'objet de nos désirs les plus ardents qui, hélas ! semble être sujet à litige entre le Saint-Siège et de nombreux catholiques fidèles.

Très Saint Père, daignez manifester votre volonté de voir s'étendre le Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ en ce monde, en restaurant le droit public de l'Eglise, en rendant à la liturgie toute sa valeur dogmatique et son expression hiérarchique, selon le rite latin romain consacré par tant de siècles d'usage, en remettant en honneur la Vulgate, en redonnant aux catéchismes leur vrai modèle, celui du Concile de Trente.

Ce faisant, Votre Sainteté restaurera le sacerdoce catholique et le Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ sur les personnes, sur les familles et sur les sociétés civiles.

Elle rendra leur juste conception aux idées falsifiées devenues les idoles de l'homme moderne : la liberté, l'égalité, la fraternité, la démocratie, à l'exemple de ses Prédécesseurs.

Que votre Sainteté abandonne cette néfaste entreprise de compromission avec les idées de l'homme moderne, entreprise qui tire son origine d'une entente secrète entre de hauts dignitaires de l'Eglise et ceux des loges maçonniques, dès avant le concile.

Persévérer dans cette orientation, c'est poursuivre la destruction de l'Eglise. Votre Sainteté comprendra aisément que nous ne pouvons collaborer à un si funeste dessein, ce que nous ferions si nous consentions à

fermer nos séminaires.

Que l'Esprit-Saint daigne donner à votre Sainteté les grâces du don de force, afin qu'Elle manifeste par des actes non équivoques qu'Elle est vraiment et authentiquement le Successeur de Pierre proclamant qu'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ et en son épouse mystique, la sainte Eglise catholique et romaine. Et que Dieu...

Marcel Lefebvre

En rédigeant cette lettre, Mgr Lefebvre signait en quelque sorte son arrêt de mort. Dans l'« Eglise conciliaire », il n'est pas permis de ne pas adhérer à la personne du souverain pontife et à son enseignement, même quand ces derniers déclarent caduc ce qui faisait la règle jusqu'alors. L'entêtement de Mgr Lefebvre à vouloir garder la Tradition et à lutter contre les idées libérales issues des loges maçonniques lui vaudra, le 22 juillet, la *suspens a divinis*. Cette peine, la plus lourde qui puisse toucher un clerc, a fortiori un évêque, ne peut être donnée qu'après une procédure juridique, dont nous avons constaté l'inexistence, rendant nulle et non avenue la sentence romaine ; nullité qui sera confirmée officiellement le 8 décembre 1987, lorsque le cardinal Gagnon, assistera en tant que visiteur apostolique à la messe pontificale célébrée par Mgr Lefebvre au séminaire d'Ecône. En attendant, les brimades et les injures – car ils vont se rabaisser jusque là – vont pleuvoir sur le vaillant prélat et son œuvre.

« Personne désormais ne peut plus suivre de bonne foi Mgr Lefebvre », affirme Mgr Mamie dans un communiqué officiel du 30 juin. Dans une déclaration de la salle de presse du Vatican, datée du 1^{er} juillet, le Saint-Siège renoue avec les méthodes punitives du droit canon : *suspens* d'un an pour Mgr Lefebvre, interdiction réitérée de conférer les ordres, *suspens* pour les nouveaux prêtres.

C'est le moment que choisit la *Contre-Réforme catholique*, sous la plume de l'abbé de Nantes, pour publier un article avec l'outrance qui le caractérise, qualifiant Mgr Lefebvre de « schismatique », de « donatiste »

et Ecône de « tumeur cancéreuse que l'Eglise de Rome ne faisait qu'exciser ». Ce n'est donc pas la presse libérale qui traita en premier Mgr Lefebvre de schismatique, mais l'un de ceux qui se proclamaient les plus grands défenseurs de la foi catholique.

« Dans une conférence que j'ai faite à Paris, le 29 mars 1973 (reproduite dans Un évêque parle), j'ai rappelé avoir fait remarquer à S. Em. Le cardinal Garrone, préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique et les séminaires, qu'Ecône est l'un des seuls établissements où l'on observe la « ratio fundamentalis » édictée par cette congrégation (après le Concile !) et qui ordonne l'étude du latin, l'enseignement de la théologie spéculative en prenant saint Thomas d'Aquin pour maître, une année de spiritualité, etc. Alors, où est l'indiscipline ? »

Mgr Lefebvre

Le 22 juillet, un secrétaire de la Congrégation pour les évêques signe la notification de la *suspens a divinis*, laissant entendre que le pape « est très affligé de l'attitude manifestée envers Lui » par Mgr Lefebvre dans sa lettre à Paul VI datée du 17 juillet. Dès le 11^e jour, la peine canonique aura été donnée ; les juristes romains auront battu les records de vitesse, et ce en plein mois de juillet... Il faut croire que la cause leur tenait à cœur.

Mais Mgr Lefebvre n'en perdra pas son sens de l'humour. Dans une circulaire manuscrite envoyée à ses amis en réponse aux lettres reçues depuis l'annonce de la *suspens*, il écrit : « Cette *suspens* me prive du droit inhérent au prêtre et à plus forte raison à l'évêque de célébrer la sainte messe, de conférer les sacrements et de prêcher dans les lieux consacrés, c'est-à-dire qu'il m'est interdit de célébrer la nouvelle messe, de conférer les nouveaux sacrements, de prêcher la nouvelle doctrine. Ainsi, parce que je refuse

précisément depuis leur institution ces nouveautés, on m'interdit désormais officiellement de les utiliser. C'est parce que je refuse la nouvelle messe qu'on me prive de la dire. On peut par là deviner le peu de dommage que me cause cette *suspens*.

C'est une preuve de plus que cette nouvelle Eglise qu'ils ont désormais qualifiée eux-mêmes de « conciliaire » se détruit elle-même. C'est S.E. Mgr Benelli, dans sa lettre du 25 juin dernier, qui la désigne ainsi. Désormais, c'est à l'Eglise conciliaire qu'il faut obéir et être fidèle, et non plus à l'Eglise catholique. C'est précisément tout notre problème. Nous sommes *suspens a divinis* par l'Eglise conciliaire et pour l'Eglise conciliaire, dont nous ne voulons pas faire partie. Cette Eglise conciliaire est une Eglise schismatique, parce qu'elle rompt avec l'Eglise catholique de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdoce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte, déjà condamné par l'Eglise en maints documents officiels et définitifs. C'est pourquoi les fondateurs de l'Eglise conciliaire insistent tant sur l'obéissance à l'Eglise d'aujourd'hui, faisant abstraction de l'Eglise d'hier, comme si celle-ci n'existait pas. »

Le 8 août, huit personnalités¹⁰ envoient une supplique au pape Paul VI, manifestant le désarroi des catholiques face à la situation. « Comment un tel évêque qui, toute sa vie, a servi l'Eglise de manière insigne pourrait-il y être soudainement un étranger ? N'est-il pas plutôt l'évêque dont Vatican II semble avoir tracé le portrait : un évêque fort dans la foi, orienté vers la mission, ouvert au monde à évangéliser ? (...) L'unité de l'Eglise est l'argument que nous voyons partout mis en avant pour justifier les mesures sévères prises contre Ecône. Mais, très Saint Père, que le petit noyau d'Ecône soit écrasé, et la division s'aggrave encore ! Car la division n'est pas entre Mgr Lefebvre et les autres évê-

ques français. Elle est au sein même de l'Eglise hiérarchique, qui laisse impunément se développer tant de rites, de pratiques et d'opinions, qu'on risque d'en voir bientôt tout autant que de prêtres et de communautés. » (...) Toute « célébration eucharistique » serait-elle permise sauf la messe traditionnelle ? Toute église pourrait-elle être ouverte aux musulmans, aux israélites, aux bouddhistes, et fermée aux seuls prêtres en soutane ? Tout dialogue serait-il bienvenu avec les francs-maçons, les communistes, les athées, et condamnable avec les traditionalistes ? (...) Voilà, très Saint Père, ce que finit par se demander le peuple chrétien de base. (...) Nous ne sommes pas versés dans le droit canonique et nous ne doutons pas que des condamnations romaines aient des assises juridiques. Mais justement, le juridique, le légalisme, le formalisme

nous semblaient avoir été bannis, dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif, par Vatican II. »

Face à l'injustice criante de la situation, les réactions seront nombreuses dans le monde catholique. Une semaine plus tard, le 8 août, Paul VI s'adresse à nouveau à Mgr Lefebvre, mais toujours sur le même ton, adoptant le même profil de pape de la nouvelle religion reprochant à son frère dans l'épiscopat « l'insoutenable irrégularité de la position présente, qui s'arroge le droit de déclarer que notre ministère apostolique s'écarte de la règle de la foi, et de juger comme inacceptable l'enseignement d'un concile œcuménique célébré selon une observance parfaite des normes ecclésiastiques. ¹ (...) Ayez l'humilité, Frère, et le courage de rompre la chaîne illogique qui vous rend hostile



10. Michel Ciry, Michel Droit, Jean Dutourd, Rémy, Michel de Saint Pierre, Louis Salleron, Henri Sauguet, Gustave Thibon.

et étranger à l'Église. » Il n'est pas précisé de quelle chaîne illogique il s'agissait.

Dans l'immédiat, Mgr Lefebvre ne répondra pas à cette lettre, préférant attendre la rentrée pour demander une audience à Paul VI. Entre temps, se déroulera la « messe de Lille » où Mgr Lefebvre, invité par des amis du nord de la France, prononcera un sermon historique qui est en quelque sorte le point culminant de cet été chaud. Face à plusieurs milliers de personnes, à des centaines de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle, Mgr Lefebvre dénoncera les causes principales de l'opposition entre Rome et Ecône : les idées de la Révolution issues des loges maçonniques, « vouloir marier l'Église et la révolution en une union bâtarde, de laquelle proviennent des sacrements bâtards, une messe bâtarde, où nous ne savons plus si ce sont des sacrements qui donnent la grâce ou qui ne la donnent pas » ; détruire l'Église par l'obéissance, la dénaturation du sacrifice et donc du sacerdoce, le dialogue tous azimuts, l'abandon du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, autant de thèmes abordés par Mgr Lefebvre qui manifestèrent son courage. L'audience médiatique était à son comble ; à partir de là, Mgr Lefebvre et son œuvre de résistance seront connus jusque dans les villages les plus reculés.

Le 10 septembre, Mgr Lefebvre sera reçu par Paul VI, suite à sa demande d'audience. « Le pape a blâmé mon attitude, confie le prélat dans une conférence de presse donnée le 15 septembre. Il ne m'a pas dit en quoi je devrais précisément manifester ce regret, ce recul, il regrette, il a beaucoup regretté mon attitude, il m'a dit que je déchirais l'Église, que c'était moi qui détruisais l'Église et je lui ai dit : je ne vois pas en quoi je détruis l'Église en faisant des prêtres comme on les a toujours faits. Alors, à ce moment, il m'a dit : « Mais vous faites faire à vos séminaristes un serment contre le pape. » Je lui ai dit : « Très Saint Père, je regrette infini-

ment, c'est absolument faux. Montrez-moi ce serment, dites-moi où se trouve ce serment fait contre le pape, alors qu'au contraire j'enseigne à mes séminaristes le respect du Saint Père et l'obéissance au Saint Père. » Vous voyez comme le pape a été prévenu contre nous par des calomnies qui lui ont été dites. Je pense que ce sont ces choses là qui ont fait que le pape était comme personnellement blessé par mon attitude. »

Et dans la même conférence de presse : « Cesser les critiques ? Je ne cesse rien en ce sens que je ne peux pas céder sur la foi. Pour moi, c'est une question de foi, ce n'est pas une question d'opportunité, ce n'est pas une question d'avis passager, pour moi le concile – je l'ai dit au Saint Père, je lui ai pris le schéma de la liberté religieuse – je lui ai dit : le schéma de la liberté religieuse dit des choses expressément contraires à ce qu'ont affirmé les papes Grégoire XVI et Pie IX. Que faut-il choisir ? Le concile ou le pape Grégoire XVI et le pape Pie IX ? Il m'a dit : « Laissons ces choses, n'entrons pas dans les détails. »

« On ne nous explique pas en quoi le refus des réformes d'un concile pastoral, qui a expressément refusé d'être infaillible, serait plus grave que l'infidélité systématique à la doctrine, à la morale et à la discipline intangibles de l'Église (même sur des points réaffirmés par le même concile) qui se pratique notablement et impunément dans nombre de séminaires aussi squelettiques que régulièrement approuvés. »

Mgr Lefebvre

Enfin, dans cet article déjà trop long, un dernier document qui montre les tensions de l'époque et les moyens employés contre Mgr Lefebvre ; il s'agit d'un communiqué de ce dernier, fait le 18 septembre : « Le directeur de la salle de presse du Va-

tican prétend que dans l'audience que j'ai eue du Saint Père, le samedi 11 septembre, le pape ne m'a pas accusé de faire prêter un serment contre le pape à mes séminaristes. Je suis prêt à faire un serment sur le crucifix que cette accusation a été faite par le pape.

Stupéfait de cette accusation, je lui ai demandé s'il pouvait m'en procurer le texte. Comment d'ailleurs aurais-je pu imaginer de mettre ce propos sur les lèvres du Saint Père, alors que ce serment n'a jamais existé ni dans la réalité, ni même dans ma pensée ? Il est inconcevable de la part de ce directeur d'affirmer des mensonges aussi formels. »

Cet incident en dit long sur les moyens employés pour discréditer l'adversaire, appelé officiellement : « cher Frère dans l'épiscopat ».

Trente ans plus tard, le problème d'Ecône n'a toujours pas trouvé de solution, tout simplement parce que le problème n'est pas à Ecône, mais à Rome ; et tant que Rome s'abstient d'un diagnostic libérateur, les prélats se tournent vers nous d'un air compatissant : « Voyons ce que l'on peut faire pour vous » ; et nous leur répondons : « Le cancer n'est pas chez nous, mais chez vous ; médecin, guéris-toi toi-même ».

Il est indéniable que le pèlerinage de l'année sainte a provoqué un changement d'attitude de la part de Rome à l'égard de la Fraternité St-Pie X. De pestiférée qu'elle était, celle-ci est devenu un interlocuteur valable ; nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution. Cependant si le médecin se garde de diagnostiquer un cancer chez son malade, il n'a pas encore diagnostiqué pour autant sa propre maladie, le discours de Benoît XVI du 23 décembre 2005 en fait foi, redisant une énième fois son attachement indéfectible à l'événement fondateur de la nouvelle religion qu'est Vatican II. En ce sens là, en trente ans, rien n'a vraiment bougé. Espérons qu'il ne faille pas attendre trente autres années avant que ne s'éteigne le feu ravageur de Vatican II. □

Retour de la liberté religieuse

— Abbé Bruno Schaeffer —

Avec le sermon de Lille, le 29 août 1976, Monseigneur Lefebvre crève le mur des médias, de nombreux catholiques retrouvent sur les lèvres d'un évêque le langage de la foi, muet depuis la clôture de Vatican II.

Depuis, les catholiques fidèles n'ont pas déserté le champ de bataille incessant où se profilent régulièrement de nouveaux combats. Après la prise d'Orléans et le couronnement de Reims, sainte Jeanne d'Arc dut affronter les politiques. Ils voulaient la fin de la guerre et la paix à tout prix, Jeanne s'y opposa. Elle savait que la reconquête de la France, pour laquelle Dieu lui demandait son sang, allait être longue.

Trente ans après Lille, le témoignage de la foi exige de ne pas cesser le combat, voire d'intensifier notre résistance. Les actes du colloque, organisés par les trois facultés de théologie de Paris : Institut catholique, Centre Sèvres, Ecole Cathédrale attestent du consensus persistant dans l'enseignement officiel des erreurs de Vatican II. Nous en persuadent les actes de cette rencontre universitaire, parus sous le titre *Pour une conscience vive et libre* avec en sous-titre *Dignitatis Humanæ* « Une déclaration prophétique de Vatican II »

Deux évêques, Pierre d'Ornellas, auxiliaire de Paris, directeur de l'Ecole cathédrale et Olivier de Berranger, ordinaire de Saint-Denis, par leurs contributions apportent un soutien hiérarchique à l'entreprise. Pour la plupart, les auteurs des communications appartiennent à l'aile dite conservatrice, soucieux de soutenir la lettre du concile contre son esprit dans l'optique du discours de décembre 2005 de Benoît XVI.

« La liberté religieuse, c'est l'apostasie légale de la société », ainsi répondait Monseigneur Lefebvre aux autorités romaines le pressant d'adhérer à la doctrine conciliaire du décret *Dignitatis Humanæ*. « La société devient athée, c'est la mort du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ ». En cela il redisait l'enseignement du magistère. La proposition condamnée par le Pape Pie IX dans l'Encyclique *Quanta Cura* affirmant « la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chacun » nous le rappelle. Cette doctrine fautive fait maintenant partie du catéchisme. Le fameux « Abrégé » paru à l'automne et présenté par Benoît XVI comme un résumé sûr et autorisé de la foi catholique l'affirme. A la question 356 « Pourquoi tout homme a-t-il le droit d'exercer sa liberté ? » on doit répondre « A tout

homme appartient le droit d'exercer sa liberté, car celle-ci est inséparable de sa dignité de personne humaine. Un tel droit doit donc toujours être respecté, notamment en matière morale et religieuse. Il doit être civilement reconnu et protégé dans les limites du bien commun et de l'ordre public ». A propos du premier commandement, la réponse à la question 444 fait la synthèse de *Dignitatis Humanæ* « Tout homme a le droit et le devoir moral de rechercher la vérité surtout en ce qui concerne Dieu et son Eglise, et quand il l'a connue, de l'embrasser et de lui rester fidèle, en rendant à Dieu un culte authentique. En même temps, la dignité de la personne humaine requiert qu'en matière religieuse, nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni dans les limites de l'ordre public, empêché d'agir selon sa conscience en privée comme en public, seul ou associé à d'autres » ;

Telles sont les dernières formulations de la liberté de conscience et de la liberté de culte après Vatican II. C'est, en général, cette compréhension du texte qui est reprise et développée dans le colloque des trente ans de *Dignitatis Humanæ*.



L'œcuménisme, conséquence de la liberté religieuse : Vêpres œcuméniques à Hambourg, février 1998. Le cardinal Ratzinger – aux côtés de l'« évêquesse » protestante Maria Jepsen – a appelé les assistants à ne pas considérer ce qui nous sépare.

Pour tous les participants, la liberté religieuse se situe sur le terrain d'une liberté de conscience bafouée par les totalitarismes du XX^e siècle. Vatican II, en faisant de la conscience une priorité, a donné à l'Eglise, selon Jean Paul II une « boussole ». Pour l'Eglise, dans une société « qui exige le respect des consciences », c'est sa manière d'être présente, tantôt silencieusement, tantôt par une parole explicite. La revendication de la liberté religieuse reconnaît à l'Etat la prétention de penser et de gérer « la place des Eglises et des religions au sein de la société ». La sphère publique est dévolue à l'Etat, la religion est une affaire privée, concrètement Vatican II penche de ce côté. Ce faisant il active le rêve des catholiques libéraux exaltant « L'Eglise libre dans l'Etat libre ». Selon Monseigneur d'Ornellas, *Dignitatis Humanæ* a exploré « le rapport de la conscience à la vérité ». Il en revient « s'appuyant sur la notion de bien commun » avec un plaidoyer « pour le droit civil à la liberté

religieuse qui inclut évidemment la liberté de conscience » Sur cette grave question, il faut lire les actes du deuxième symposium de Paris 2003 étudiant « *La conscience dans la religion de Vatican II* ».

Si les trente ans de *Dignitatis Humanæ* révèlent une histoire mouvementée et toujours d'actualité, les auteurs du colloque de Paris laissent de côté toutes nos objections. Les contradictions agitées au cours des débats conciliaires et jamais résolues, le volume de Monseigneur Lefebvre *Mes doutes sur la liberté religieuse* semblent ne pas appartenir à l'histoire pourtant très présente dans les communications. C'est le cas du Père Jésuite, Dominique Gonnet s'attelant à une exégèse de *Dignitatis Humanæ* lue à la lumière de l'ensemble des textes conciliaires. L'expérience est l'élément clef d'une démarche conduisant l'Eglise « à prendre clairement parti pour la liberté religieuse ». A partir de là, l'intelligibilité de la doctrine n'est plus nécessaire. Les contradictions font bon ménage. L'auteur le reconnaît « ce ne sont pas des citations de l'Écriture qui permettront de pouvoir prouver directement le droit à la liberté religieuse ». Mais un peu plus loin, dans une déclaration prétendant s'appuyer sur la révélation, les pères conciliaires ont inscrit « une belle traversée des Évangiles... unique dans les documents conciliaires ». A entendre le Père Gonnet, c'est le cheminement des apôtres dont la prédication faisait « appel à la conscience de chacun ». Selon lui le concile ne fait pas autre chose « situant la Révélation par rapport à la vie des hommes aujourd'hui ». Pour le jésuite, mêlant par ailleurs la liberté de l'acte de foi au droit civil à l'absence de contrainte, l'exigence de la recherche de la vérité justifie la liberté de conscience. Au plan externe l'Eglise demande simplement pour elle et pour toutes les religions le droit « à être respectée dans sa liberté et elle le veut pour toutes les religions ». Monseigneur de Berranger replace la déclaration *Dignitatis Humanæ* dans l'enseignement de Jean-Paul II, cette nouvelle anthropologie dont l'héritage effrayant semble s'être imposé à son successeur, entachant l'acte de foi d'un inquiétant volontarisme. La liberté religieuse devient la base de toutes les autres libertés « parce que la liberté est un bien individuel, qui appartient en propre à la personne humaine et à sa dignité ».

Le Père Jean-Paul Durand, doyen de la faculté canonique de l'Institut catholique, ne fait aucune allusion, à propos des concordats négociés par Jean-Paul II, aux conséquences de la déclaration conciliaire en matière de rapports entre l'Eglise et l'Etat. Il ignore les interventions du Saint-Siège pour supprimer les dernières constitutions catholiques. La politique vaticane est soucieuse « d'éviter que l'utilisation du mot « concordat » ne soit perçue comme un processus recherchant l'obtention de privilège ». En revanche, il n'oublie pas l'appui de Jean-Paul II « au principe universel de la laïcité » (février 2005) dans la lettre pontificale aux évêques de France lors de l'anniversaire de la loi de 1905. Le pape saint Pie X l'avait dénoncée comme s'opposant à la constitution divine de l'Eglise, à sa liberté. Il la qualifiait de loi de discorde violant le droit naturel et la justice. Pour Jean-Paul II elle est susceptible « de

Dimanche 30 juillet
au cours de la grand-messe (10 h 30)

CÉRÉMONIE D'ABJURATION
de Sten Sandmark,
pasteur luthérien

Nous aurons à cœur de soutenir de nos
prières M. Sandmark dans sa démarche
courageuse et pleine de foi.

faire concourir toutes les forces du pays au bien commun », la laïcité cesse d'être un lieu d'affrontement pour devenir un espace constructif « dans l'esprit des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, auxquelles le peuple de France est fort justement attaché ».

La lecture du volume « *Pour une conscience vive et libre* » ne laisse aucun doute sur l'existence de ce consensus sur la laïcité dont l'expression dans le domaine de la liberté religieuse revient à la liberté de conscience et à la liberté des cultes toujours condamnées par le magistère antérieur à Vatican II.

Paris à l'appui de Rome ne cesse de dire : il n'y a pas d'opposition mais continuité et harmonie entre *Dignitatis Humanæ* et la doctrine catholique. Avec Monseigneur Lefebvre nous ne cessons de dire qu'il y a une contradiction insurmontable.

Jusqu'à Vatican II, papes, évêques, théologiens et fidèles comprenaient la liberté de conscience comme contraire à la nature de l'homme et ne pouvant faire l'objet d'un droit propre à chaque homme.

Depuis Vatican II s'est affirmé un principe contraire, celui d'un droit à la liberté civile d'agir au for externe et public selon le jugement de sa conscience en matière religieuse et des « justes limites de ce droit ». Telle est la contradiction.

La doctrine catholique n'est pas négociable et nous ne pouvons pas tourner la page. La conscience de Vatican II n'est ni vive ni libre, elle est morte et esclave du prince des ténèbres.

Pour une conscience vive et libre – Dignitatis Humanæ – une déclaration prophétique de Vatican II, présentée par François Bousquet. Cahiers de l'École Cathédrale – Paroles et Silence - Paris, février 2006 – 160 pages : 14 euros

La conscience dans la religion de Vatican II – Etudes Théologiques – Deuxième symposium de Paris, septembre 2004, 284 pages : 25 euros (disponible à France-Livres)

Monseigneur Lefebvre : *Mes doutes sur la liberté religieuse* – Editions Clovis – Paris 2000, 195 pages : 16 euros

André Cagnon, un héraut de Dieu

— Michel Fromentoux —

Il marchait chaque dimanche, tel un héraut de Dieu, devant les cortèges liturgiques. Sa silhouette, élancée en dépit de ses cheveux blancs, n'est pas près de s'effacer de nos mémoires. Depuis un an déjà, ses soucis de santé et ceux de son épouse avaient de plus en plus raison de son opiniâtreté; puis Dieu l'a rappelé à Lui le mardi 13 juin, deux jours avant la Fête-Dieu. Dans notre tristesse et l'élan de notre prière, il nous plaît de l'imaginer ordonnant quelques-unes des éternelles processions, chantant au Paradis la gloire du Très-Haut.

Étant né le 17 avril 1918, la liesse de l'Armistice a dû rayonner autour de son berceau cinq mois plus tard, mais André Cagnon eut vite appris qu'en ce bas monde rien n'est jamais gagné. C'est ainsi qu'à peine commencée une carrière de rédacteur à la Bonne Presse (qui était encore *bonne*), l'occupation allemande fit de lui un résistant engagé. Puis il servit, comme journaliste, l'outremer français, principalement l'Indochine. Ayant ensuite couvert pour le *Parisien* l'insurrection anticomuniste de Budapest (1956), il se vit décerner le « Diplôme d'honneur de combattant de la liberté » par les anciens combattants hongrois résidant en France.

Nul plus que lui ne savait qu'être français, c'est être aussi catholique. Dans les années 1960, il entra donc de nouveau en résistance. Devant la débâcle de la messe et des sacrements, son sang se mit à bouillir et c'est tout naturellement qu'il devint le « lieutenant »

de Mgr Ducaud-Bourget, pendant les années où dans Paris le culte traditionnel était SDF, jusqu'au 27 février 1977 où notre ami fut



de ceux qui contribuèrent à rendre Saint-Nicolas-du-Chardonnet à sa destination naturelle et surnaturelle. Dès les premiers jours et jusqu'à l'an dernier au premier rang de la garde de notre paroisse, André Cagnon allait voir peu à peu sa vie se fondre dans celle de la Fraternité Saint-Pie X.

La « garde rapprochée » de Mgr Lefebvre

Il assura dès 1983 le secrétariat de rédaction de la revue *Fideliter* qu'il anima, ainsi que les éditions du même nom (devenues Clovis), avec une remarquable abnégation (avant de demeurer un conseiller précieux pour l'abbé Grégoire Celier). Mais la grande grâce de sa vie fut d'assurer la « garde rapprochée » de Mgr Lefebvre, ayant l'honneur d'être l'un de ses chauffeurs, son conseiller pour telle conférence de presse. Ajoutons qu'André Cagnon fut le maître d'œuvre des principaux ouvrages de Mgr Lefebvre, et qu'il s'adonna à la tâche ingrate de décrypter, avec l'aide de son épouse Thérèse, les cassettes de ses conférences spirituelles. Il notait tout, se souvenait des moindres détails, n'oubliait rien de la sainte humilité de l'intrépide évêque : de quoi nourrir les articles qu'il confiait au *Chardonnet*, sous la rubrique *La mémoire vivante de Mgr Lefebvre*, faisant suite dans le même journal à bien d'autres articles incisifs et courageux.

Les obsèques d'André Cagnon ont été célébrées le mardi 20 juin à Saint-Nicolas par Mgr Tissier de Mallerais, qui a rappelé le concours qu'il avait lui-même reçu du défunt pour la rédaction de sa biographie du prélat, et qui a présenté les douloureuses épreuves de santé que notre ami et son épouse eurent à souffrir ces derniers temps comme autant de jours de purgatoire en moins. De quoi redonner l'espérance à Madame Cagnon, à son fils Gérard qui s'est tant dévoué au service liturgique tout comme son petit-fils Jérôme, aujourd'hui père d'une magnifique famille de six enfants.

Notre espérance, à nous qui devons tant à André Cagnon ? Mériter de le voir guider nos pas dans la Cité céleste comme il nous a si souvent, assurant le service d'ordre, ouvert le chemin de la sainte Table à Saint-Nicolas. □

INTERVENTION AVANT L'ABSOUTE

DE MONSIEUR L'ABBÉ REGIS de CACQUERAY

A L'OCCASION DES FUNERAILLES DE
MAITRE GEORGES-PAUL WAGNERcélébrées en l'église Saint-Nicolas du Chardonnet
le vendredi 16 juin 2006

Les hommes d'honneur et de courage sont devenus assez rares aujourd'hui pour que l'on ne perde pas l'occasion de relever le témoignage que nous a laissé l'un d'entre eux. C'est le motif pour lequel, au nom de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, je tiens à exprimer ma reconnaissance à Maître Georges-Paul Wagner qui fut l'un des plus fidèles et des meilleurs défenseurs du catholicisme de Tradition en France.

Qu'il me suffise de citer ici deux de ses combats qui, à eux seuls, lui méritent l'estime et la gratitude du clergé et des fidèles de cette église et, plus amplement, de toute notre famille traditionnelle.

En juillet 1977, voilà près de trente ans, c'est déjà lui qui prenait la défense des catholiques qui avaient retrouvé la messe de toujours en cette église Saint-Nicolas du Chardonnet et contre lesquels une ordonnance d'expulsion avait été prononcée. Il y a donc au moins cette belle justice aujourd'hui que les voûtes de l'église qu'il a si vivement défendues accueillent et rendent hommage à leur défenseur.

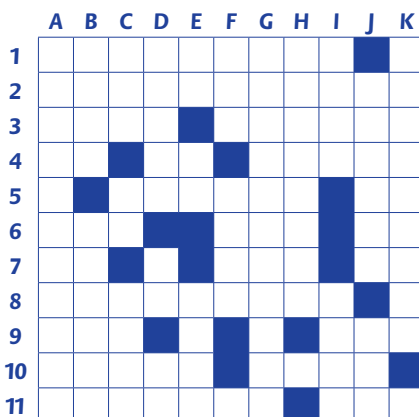
Cependant, si l'église Saint-Nicolas du Chardonnet s'est fait un devoir et un honneur de célébrer cette messe de funérailles auprès du corps de notre grand ami, les fils prêtres de Monseigneur Lefebvre ont voulu se recueillir nombreux en ce jour de deuil car ils ne sauraient oublier le rôle exemplaire de défense que tint maître Georges-Paul Wagner dans ce méchant procès et ce procès méchant que fit la L.I.C.R.A. (à Monseigneur Lefebvre) en 1991.

La principale rencontre sur cette terre des deux hommes, l'évêque et l'avocat, fut centrée autour de la défense de l'Eglise, de la France et de la vérité. Devant les tribunaux humains, c'est l'avocat qui a pris la défense de l'évêque. Gageons que, devant les tribunaux divins, l'évêque qui est bien placé n'aura pas été en reste, autant que nécessaire, pour prendre la défense de son avocat.

Nous sommes heureux, en ce lieu et en cette circonstance, d'avoir pu associer ces deux noms et notre prière s'élève pour que l'Eglise et la France continuent à produire des hommes de cette race.

MOTS CROISÉS - Problème N° 07 - 06

par Cecilia DEM



DÉFINITIONS

HORIZONTALEMENT

1) Un quinze août qui se sent oriental. 2) Pour la même solennité on peut en admirer dans tous les musées du monde. 3) C'est lors d'une autre fête religieuse qu'il est devenu « tendance » de le faire figurer sur nos tables - Il est préférable de ne pas en être un drôle!

4) C'était du jaune? - Saint typographiquement petit - Dans les années du demi-siècle dernier les écoliers anglais utilisaient encore ses « os ». 5) Peccadille - Chemine. 6) Le gendarme du monde radio-télévisuel - Pièce scandinave - Personnage peu sympathique de Brecht. 7) Sœur mythologique du 3 - Figure sur le blason d'une ravissante ville de l'Isère célèbre pour son abbaye - Il faudrait beaucoup de piécettes du précédent pour assurer le fonctionnement de cette Radio Nationale. 8) Art « francissime ». 9) Exclamation d'aficionado - Ceux qui les détestent le plus sont les premiers à réclamer leur protection. 10) Celui qui verra bientôt processionner les fidèles de Saint-Nicolas fut défini par Pie XII - Saint, orfèvre et... ministre. 11) Les belles étoffes le sont soigneusement - A ses moulins.

VERTICALEMENT

A) À ne surtout pas glisser dans sa valise cet été! B) Il faut avoir parfois le « culot » de le faire - Attribut trinitaire de Shiva. C) À la pointe du continent africain - Sied - Entreprise danoise lauréate, en France, du « Prix de la carpe anglaise ». D) Marinière ou farcie,

toujours exquise - Pourrait, dit-on, mettre Paris en bouteille - Saisi d'une impulsion. E) Moitié inversée - Personnage indéfinissable - Démentie. F) Ne s'y hissera pas ainsi! - Infinitésimal? G) On prépare soigneusement ceux de son été -. H) Papageno en est un. I) Bien sûr, s'il gravit le Machu Picchu à reculons. - Ce sont toujours les mêmes qui rechignent à s'acquitter du leur. J) Fait tache - Intrusion maritime. K) Trop de taux le sont!

SOLUTIONS du N° 06 - 06

HORIZONTALEMENT:

1. CARTOMANCIE. 2. HOMARDS - OUI. 3. ISARDS - OUF. 4. RT (rôt) - OOSTKAMP. 5. CEIL - OUIR. 6. NORMANDIE. 7. NARGUA - AIT (Association des Internautas Territoriaux) -. 8. NTIU (Nuit) - LEWSI (Lewis). 9. ÇA - ÉPI - AE (Albert Einstein). 10. IRISÉS - KO. 11. CARTE.

VERTICALEMENT:

A. CHIROMANCIE. B. AOSTE - ATAR. C. RMA - I.N.R.I. D. TAROLOGUES. E. ORDO - RU - PEU. F. MD - SOMALIS. G. AS - TUA. H. OKINAWA. I. COUARDESE.- KT. J. IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) - ITI (ET) - KT. K. EI (Entreprise Individuelle) - PIE - ZOÉ.

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE**Dimanche 9 juillet**

- 10h30: Première messe de M. l'abbé Renaud de Sainte-Marie
- Sur le parvis: foire de la brocante

Samedi 15 juillet

- 19h30: Conférence projection sur le ministère de la FSSPX en Inde par Monsieur l'abbé François Chazal

Dimanche 16 juillet

- A toutes les messes sur le parvis, quête pour l'œuvre missionnaire de la FSSPX en Inde et prédication par M. l'abbé François Chazal sauf à la messe de 10h30
- 10h30: première messe de M. l'abbé Benoît Martin de Clausonne

Dimanche 30 juillet

- Au cours de la messe de 10h30, abjuration solennelle du Pasteur luthérien Sten Sandmark (Suède)

Mardi 15 août

- 16h00: procession dans les rues de Paris et renouvellement du vœu de Louis XIII
- Vente de livres sur le parvis au profit de la conférence Saint-Vincent de Paul, toute la journée

Mardi 5 septembre

- De 15h00 à 18h00: réouverture du service d'entraide

Vendredi 15 septembre

- De 18h00 à 20h00: Reprise des consultations juridiques en salle des catéchismes

Lundi 18 septembre

- Réouverture du vestiaire

Mercredi 20 septembre

- 19h30: reprise de la réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul. Toutes les générosités et bonnes volontés y sont les bienvenues

Samedi 23 septembre

- 14h30: reprise des cours de catéchisme (préparation à la première communion, à la confirmation, à la communion solennelle, catéchisme de persévérance)

Dimanche 24 septembre

- 10h30: messe de rentrée du groupe scout Saint-François-Xavier
- Sur le parvis: quête à toutes les messes pour aider le groupe scout
- Présentation du pèlerinage de Lourdes

Mardi 26 septembre

- 20h00: reprise des cours de catéchisme pour adultes en salle des ca-

15 AOÛT

Procession

en l'honneur de la



**Grand
Messe**
10h30

Départ
16 heures

sur le parvis de
**Saint-Nicolas
du Chardonnet**

Rue Monge
Paris V^e
Métro:
Maubert-Mutualité

Consécration de
la France selon le
vœu de Louis XIII

téchismes

Judi 28 septembre

- 20h00: reprise des cours de doctrine approfondie
- de 9h00 à 17h00: réunion des Ter-

ciaires du Carmel

Dimanche 1^{er} octobre

- 15h00: conférence en salle des catéchismes par Monsieur J.C. Bourgeois sur Saint-Vincent de Paul

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple: 22 euros De soutien: 30 euros

M., Mme, Mlle.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: **LE CHARDONNET** - A expédier à M. Jean-Marie Cavrot - **LE CHARDONNET 23**, rue des Bernardins - 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...)